

HYGIENYL s'engage en signant le PACTE MONDIAL



Les 10 principes

Le Pacte mondial de l'ONU pour le développement durable invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. En d'autres termes, c'est seulement dans les domaines qui les concernent que l'on requiert des entreprises de véritables évolutions.

Les Dix Principes sont tirés des instruments ci-après :

- Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
- Convention des Nations Unies contre la corruption.

Droits de l'homme

Les entreprises sont invitées :

- 1 - à promouvoir et à respecter, dans leurs sphères d'influence, le droit international relatif aux droits de l'homme et du citoyen.
- 2 - à veiller à ce que leurs propres filiales ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme et du citoyen.

Environnement

Les entreprises sont invitées :

- 7 - à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- 8 - à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
- 9 - à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses pour l'environnement.

Droits du travail

Les entreprises sont invitées :

- 3 - à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- 4 - à éliminer toutes formes de travail forcé ou obligatoire.
- 5 - à abolir le travail des enfants.
- 6 - à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Lutte contre la corruption

Les entreprises sont invitées :

- 10 - Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Annotations légales

Les couleurs, les données, les poids, les descriptions et les illustrations contenus dans ce catalogue sont fournis titre indicatif et son non contractuelles. HYGIENYL qui a pour politique de perfectionner en permanence ses produits, se réserve le droit d'apporter, sans préavis, tout moment et pour n'importe quelle raison, toutes les modifications qu'elle jugera utile dans le but d'améliorer le produit.

Utilisation des images et des photos

Les images, les photos, les illustrations et généralement toutes formes de représentations des articles la marque de HYGIENYL contenus dans les catalogues, listes, dépliants et de façon générale tous types de publicités de HYGIENYL sont sa propriété exclusive et il est par conséquent interdit de les utiliser, sous quelque forme ou moyen que ce soit, par des clients et tiers personnes, sans une formelle autorisation écrite de HYGIENYL.

Mentions légales

SAS HYGIENYL au Capital de 500 000,00 €
RCS : 398.316.950
TVA : FR05.398.316.950
Siège : 4, rue des Tanneurs 77200 Torcy Marne la Vallée